



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

**du 20 janvier 2016**

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FROHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée  
MM. BONAL Fabrice, M. CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO  
Michel.

**Absents, excusés :** Mme ALFRED Valérie, M. CODINA Bernard, excusés.

**Secrétaire de séance :** Mme DELRIEU Françoise.

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2015

1. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
2. Régime indemnitaire adjoint d'animation
3. Tarifs communaux
4. Cambriolages école maternelle et école élémentaire
5. Subventions organismes de formation
6. Projets d'investissement
7. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **1- Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016**

Afin de pouvoir payer les premières dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, ou de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

## **2- Régime indemnitaire adjoint d'animation**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution d'un régime indemnitaire pour un agent appartenant au grade d'adjoint d'animation afin de valoriser les missions et les responsabilités assumées.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la mise en place du régime indemnitaire pour l'agent concerné.

## **3- Tarifs communaux**

Il convient de décider de la révision ou non des tarifs communaux :

Les tarifs pour les salles communales sont fixés comme suit :

	Caution Matériel	Caution Ménage	Location Eté	Location Hiver du 01/10 au 30/04	Dernière révision
Vestiaires	80.00 €	/	20.00 €	20.00 €	avril 2013
Petit Foyer	400.00 €	/	20.00 €	20.00 €	avril 2013
Foyer	400.00 €	80.00 €	100.00 €	130.00 €	avril 2013
Salle Poly valente	400.00 €	80.00 €	150.00 €	180.00 €	avril 2013 pr la caution juin 2014 pour location

Les tarifs pour le matériel communal sont fixés comme suit depuis le 7 juillet 2014 :

- Crêpière 100 €
- Plancha 100 €
- Friteuses 100 €
- Cafetière 50 €

Les tarifs pour les photocopies et les fax sont fixés comme suit depuis le 31 juillet 2008 :  
0.20 € par feuille pour une copie ou l'envoi de fax

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs communaux.

## **4- Cambriolages école maternelle et école élémentaire**

Suite aux cambriolages des deux écoles, il va falloir renouveler le matériel informatique, vidéo, et photo mais également prévoir la réparation ou le changement de certaines menuiseries.

## **5- Subventions organismes de formation**

- La Chambres de Métiers et de l'Artisanat sollicite la commune pour le versement d'une subvention annuelle de 150.00 € destinée au CFAI de Lézignan-Corbières. Le montant correspond à une subvention annuelle de 150.00 €. Aucun apprenti résidant sur Villalier n'est inscrit au CFAI.

- Le Centre de formation d'apprentis du bâtiment de Lézignan-Corbières sollicite la commune pour le versement d'une subvention annuelle de 75.00 €. Le montant correspond à une subvention annuelle de 50.00 € et une participation de 25.00 € pour un apprenti résidant sur Villalier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention au Centre de formation d'apprentis du bâtiment.

## **6- Projets d'investissement**

En vue de l'élaboration du budget 2016, il convient d'avoir une réflexion sur les investissements à venir.

## 7- Informations et questions diverses

- L'association Prévention Routière de l'Aude sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2016.  
Cette association mène des actions de sensibilisation aux risques routiers en direction de toutes les tranches d'âge de la population audoise.  
Elle intervient également dans les écoles primaires en organisant le passage de la piste d'éducation routière vélo avec ses moniteurs.
  
- L'association Chemins Anciens du Minervois sollicite la commune en vue de l'obtention d'une subvention.  
Cette association a pour vocation la mise en valeur du patrimoine du territoire minervois.
  
- La Ligne contre le Cancer a pris contact avec la mairie afin de présenter leurs actions en matière de recherche et de prévention ; et pour l'obtention d'une subvention.
  
- Commerce multi-services : le projet de reprise se concrétise et l'ouverture pourrait avoir lieu avant la fin du mois de février.  
Des travaux de remise en état ont été effectués (carrelage, peinture...).
  
- Repas des Aînés : Le traditionnel repas offert par la mairie aux Aînés pourrait avoir lieu le dimanche 10 avril.
  
- Projet P.L.U. : le projet d'élaboration de PLU est en instance ; et en attente d'une concertation avec Carcassonne Agglo quant au devenir de la station d'épuration.

La séance est levée à 00h00

Le Maire,  
Michel ZOCCARATO